

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION PV N° 5



## REUNION DU 07/03/2022

- Animateur :** M. Boubakar HAMDANI
- Présent(e)s :** Mme LEGRAS  
MM, COUTARD, COZETTE, ADREF, GUERFI (CD)
- Excusés :** MM. BONNEFOUS, KNOEPFLI, RIOU, DUNATTE (CD)

- M. Boubakar HAMDANI fait un tour de table pour discuter des rencontres des weekends passés.  
Plusieurs incidents se sont déroulés notamment chez les catégories jeunes.
- Aucun incident n'est à déplorer pour les matchs de rattrapage.
- La CDPME fait le point sur les matchs sensibles du weekend. Un match senior repéré, sera mis sous surveillance avec demande de délégué.
- Les membres de la CDPME font un point sur les matchs des jeunes.  
Sur un match U16 D5, un arbitre et un délégué vont être demandés et des préconisations vont être envoyées aux clubs.
- M. Boubakar HAMDANI fait part de sa conversation qu'il a pu avoir avec un responsable de club. Une rencontre est prévue le 16 mars pour discuter de ses difficultés.
- M. Farid GUERFI nous fait un retour sur ce club et son fonctionnement avec les difficultés qu'il peut y avoir.

- La CDPME fait le point sur la réunion des éducateurs et présidents des catégories U16/U14, un accord de principe du Comité Directeur et un courrier doivent être envoyés aux clubs après validation du Comité Directeur.
- La CDPME va inviter les Présidents de la commission discipline jeunes et des délégués pour préparer la rencontre.
- M. Boubakar HAMDANI fait un retour de la CRPME qui s'est tenue ce jour et revient sur un match sensible dont l'un des clubs fait partie de notre District.
- La CDPME relance le débat sur la formation RPS. Un débat s'installe au sein de la commission sur la manière dont doit être menée cette formation (obligation en inscrivant sur la feuille de match, installer une saison pilote).
- M. Farid GUERFI propose de faire cette proposition au Comité Directeur. M. Boubakar HAMDANI va rédiger une proposition en ce sens.

**Prochaine réunion de la CDPME 14/03/2022 à 18h30 en visio**

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission